VARNISH SOLVENT

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE.

Nom du produit :	VARNISH SOLVENT
Description :	Laque à solvant
Entreprise :	SATINE
Adresse :	Avda. Corts Valencianes 26, Bloque 1, 46015 Valencia
Téléphone :	969 100 100
Site web :	http://satine.es

2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Description :

Résine de polyuréthane bicomposant.

Composition :

Composant	N° CAS	% en poids (env.)	Symbole de danger	N° Index	N° EINECS	Phrases R
Polyol	Confidentiel	-	-	-	-	-
Xylène	1330-20-7	<10	Xn	601-023-00-9	-	10-20/21-38
1-Acétoxybutane	123-86-4	<10	F	607-025-00-1	203-745-1	10
Acétate de 1-méthyl-2-méthoxyéthyle	108-65-6	<10	Xi	607-195-00-7	-	10-36
Toluène	108-88-3	10	Xn	601-021-00-3	-	11-20
2,4- / 2,6-Diisocyanate de toluène (TDI)	26471-62-5 (584-84-9 / 91-08-07)	<0,5	T	615-006-00-4	-	23-36/37-42

3 IDENTIFICATION DES DANGERS.

Inflammable. Nocif par inhalation. Irrite la peau et les yeux.

4 PREMIERS SECOURS.

Contact avec les yeux :

Laver soigneusement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue.

Contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon et retirer les vêtements contaminés. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.

Inhalation et ingestion :

En cas d'irritation des voies respiratoires ou d'ingestion, consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyens d'extinction :

En cas d'incendie impliquant un équipement électrique, l'utilisation de poudre chimique sèche est particulièrement indiquée, en raison de sa non-conductivité.

Petits incendies	Utiliser du dioxyde de carbone, de la poudre chimique sèche, de la mousse anti-alcool, du sable ou de la terre. NE PAS UTILISER D'EAU EN JET. Utiliser de l'eau pulvérisée en grandes quantités.
Grands incendies	Utiliser de la mousse anti-alcool ou de l'eau pulvérisée.

Recommandations :

Le feu produit une fumée noire dense et âcre. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients exposés au feu. Empêcher les produits d'extinction de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Éteindre les flammes, ne pas fumer, éviter les étincelles. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éliminer les sources d'ignition possibles et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs.

Appliquer les mesures de sécurité énumérées aux rubriques 7 et 8. Arrêter et recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (p. ex. terre, sable, vermiculite, terre de diatomées). Verser le produit et l'absorbant dans un récipient approprié.

Décontaminants :

- Décontaminant inflammable (en volume) : eau (45 parties), éthanol ou alcool isopropylique (50 parties), solution d'ammoniaque concentrée (d. 0,880) (5 parties).
- Décontaminant non inflammable : carbonate de sodium (5 parties), eau (95 parties).

Verser le décontaminant sur les résidus et le laisser agir pendant plusieurs jours, dans un récipient non fermé, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de réaction. Fermer ensuite le récipient et l'éliminer conformément à la législation locale (voir rubrique 13). Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des égouts, en informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE.

Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergie ou de maladies chroniques ou récurrentes ne doivent travailler dans aucun type de procédé utilisant ces préparations.

Manipulation :

- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Des mélanges explosifs avec l'air peuvent se former.
- Éviter la formation de concentrations de vapeur inflammables ou explosives dans l'air ; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition pendant le travail.
- La préparation peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des mises à la terre lors du transvasement du produit. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques.
- Maintenir le récipient bien fermé. L'exposition à l'humidité atmosphérique et à l'eau doit être réduite au minimum ; dans le cas contraire, du CO_2 se formera et, dans des récipients fermés, provoquera des surpressions.
- Prendre des précautions lors de la réouverture de récipients déjà ouverts.
- Les tenir à l'écart de toute source de chaleur, d'étincelles ou de flammes. Ne pas utiliser d'outils susceptibles de produire des étincelles.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et de brouillards de pulvérisation.
- Ne jamais utiliser de pression pour vider les récipients, car ils ne résistent pas à la pression.
- Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans la zone d'application.

- Respecter la législation en matière de sécurité et d'hygiène du travail.
- Conserver le produit dans des récipients en matériau identique à celui d'origine.
- Lorsque les opérateurs se trouvent à l'intérieur de la ligne de peinture, qu'ils appliquent ou non, et que la ventilation n'est pas suffisante pour contrôler en permanence la concentration de particules et de vapeurs de solvant, ils doivent porter un appareil respiratoire à adduction d'air pendant le processus de peinture, jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant soit inférieure aux limites d'exposition.

Stockage :

- Stocker conformément à la législation locale. Respecter les indications de l'étiquette.
- Stocker les récipients entre 5 et 30 °C, dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.
- Tenir à l'écart des sources d'ignition, des agents oxydants, des matières acides ou alcalines, ainsi que des amines. Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- Une fois ouverts, les récipients doivent être refermés correctement et placés à la verticale afin d'éviter les fuites.

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Assurer une ventilation adéquate, qui peut être obtenue par une bonne ventilation-extraction du local et un bon système général d'extraction. Si cela ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvant en dessous de la limite d'exposition pendant le travail, un appareil de protection respiratoire approprié doit être porté.

Limites d'exposition :

Limites d'exposition professionnelle pour :

Substance	STEL		TWA	
	ppm	mg/m³	ppm	mg/m³
Xylène/Toluène	-	-	25	123
Acétate de méthoxypropane	150	651	100	434

STEL:	Limites d'exposition à court terme
TWA:	Limites d'exposition à long terme

Valeur limite d'exposition :

Dans l'air : TLV-TWA selon ACGIH-1991 : 750 ppm (1780 mg/m³) (*)

(*) TLV-TWA : concentration moyenne pondérée dans le temps, pour une journée normale de 8 heures et 40 heures par semaine, à laquelle la plupart des travailleurs peuvent être exposés de façon répétée, jour après jour, sans effets néfastes.

Protection individuelle :

Voies respiratoires :	Éviter l'inhalation de vapeurs. Si cela ne peut être obtenu par des mesures de sécurité appropriées sur le lieu de travail, une protection respiratoire doit être utilisée.
Yeux :	En cas de risque de projections pendant la manipulation, une protection oculaire appropriée sera utilisée.
Peau :	Éviter tout contact prolongé et répété en portant des vêtements de protection appropriés.
Orale :	Des précautions seront toujours prises lors de la manipulation et en matière d'hygiène.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

État physique :	Liquide
Couleur :	Transparent
Densité :	0,92 kg/l à 20 °C (ASTM D4052)
Viscosité (env.) :	A-30 s F-4; B-11 s F-4
Point d'ébullition :	Début : 75 °C ; intervalle : 75 °C - 160 °C (ASTM D1078)
Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Pression de vapeur :	Env. 7-9 mbar à 20 °C
Point d'éclair :	+21 °C
Température d'auto-inflammation :	350 °C
Limites d'explosivité dans l'air :	Inférieure : 1,2 % vol/vol ; supérieure : 7,5 % vol/vol

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

Produits de décomposition dangereux :
Aucun produit de décomposition dangereux en cas de stockage et de manipulation corrects.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Les hydrocarbures aromatiques, tels que le toluène et le xylène, irritent la peau et les muqueuses et, inhalés à de fortes concentrations, produisent un effet narcotique.

Nous ne connaissons ni n'attendons de produits de cette catégorie aucun effet nocif s'ils sont manipulés correctement, conformément aux règles habituelles d'hygiène du travail.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Écotoxicité :
En ce qui concerne l'environnement, ce produit peut être considéré, au plus, comme faiblement toxique. Pour le milieu aquatique, il présente un risque indirect, car il peut diminuer l'oxygène présent.

ÉVITER LA PÉNÉTRATION DANS LES EAUX DE SURFACE, LES EAUX USÉES ET LE SOL.

Classe de pollution (WGK) :	2 - pollue l'eau
WGK:	Classification allemande des eaux

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Peut être incinéré dans une installation appropriée, dans le respect des dispositions édictées par les autorités locales.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter uniquement conformément aux règlements ADR/TPC pour le transport par route, RID/TPF par chemin de fer, IMDG par mer et ICAO/IATA pour le transport aérien.

Mode de transport	Détail	
Route et chemin de fer (ADR/TPC - RID/TPF)	Classe	3
	Chiffre	31C
	Groupe d'emballage	III
	Étiquette	3 - Liquide inflammable
	Document	Lettre de voiture
Mer (IMDG)	Classe	3.3
	N° ONU	1263
	Polluant marin	NON
	Étiquette	3 - Liquide inflammable
	FEm	3.05
	GPA	310-313
	Groupe d'emballage	III
	Document	Connaissement
Avion (ICAO/IATA)	Classe	3
	N° ONU	1263
	Groupe d'emballage	III
	Étiquette	3 - Liquide inflammable
	Document	Lettre de transport aérien

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

Conformément au règlement sur les préparations dangereuses R.D. 1078/93, la préparation est étiquetée comme suit :

Symboles :	Xn, Xi
Contient :	Xylène

Phrases R :	R-10 Inflammable. R-20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. R-38 Irritant pour la peau.
Phrases S :	S23 Ne pas respirer les vapeurs. S25 Éviter le contact avec les yeux. S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

16 AUTRES INFORMATIONS.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles et sur les lois en vigueur de la CE et nationales, dans la mesure où les conditions de travail des utilisateurs échappent à notre connaissance et à notre contrôle.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne constituent qu'une description des exigences de sécurité de la préparation et ne doivent pas être considérées comme une garantie de ses propriétés.